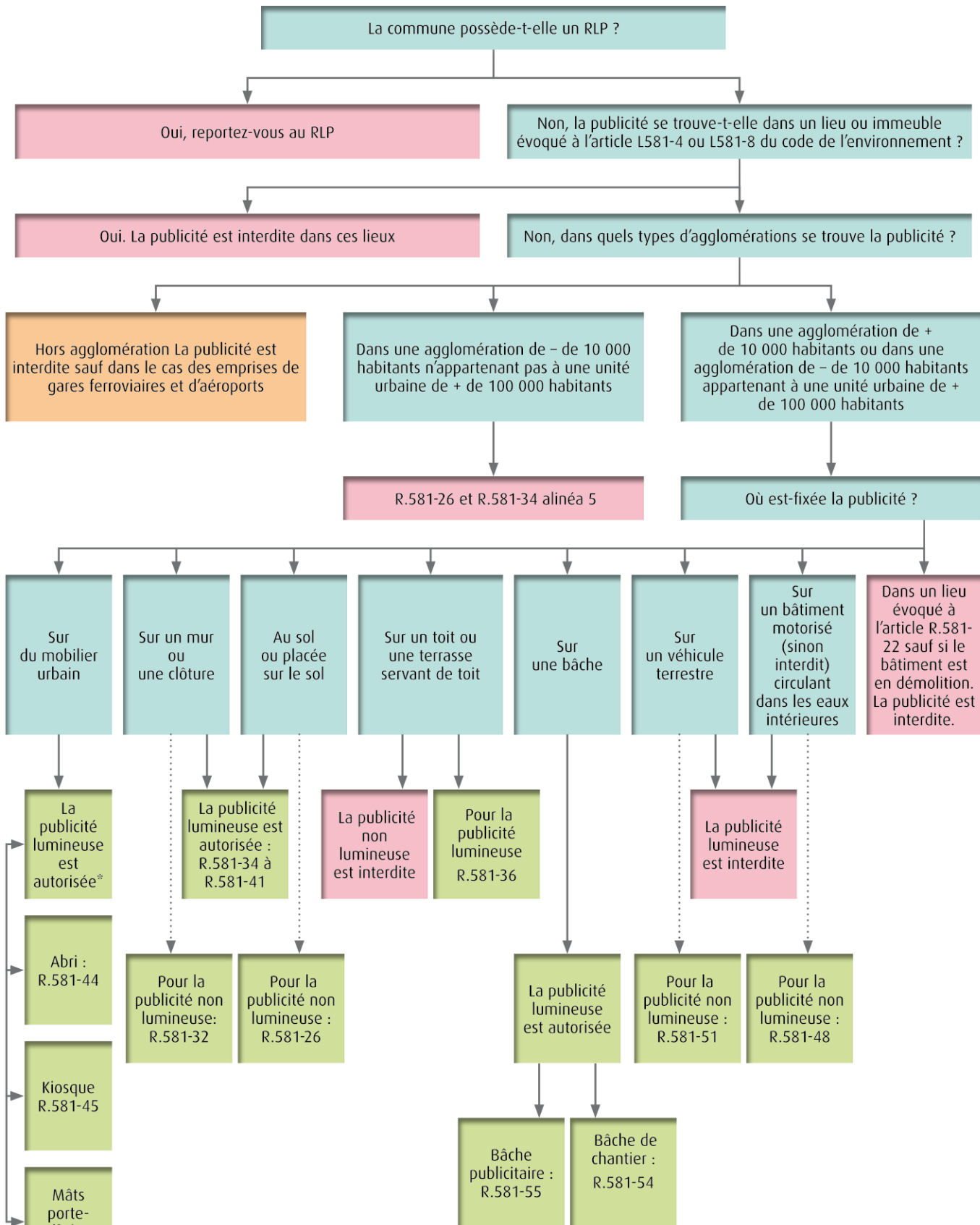


# Le régime de la publicité



\* Lorsque la publicité lumineuse est numérique, elle n'est autorisée que dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants